

INFORMATIONS SUR LES MONTEES DESCENTES SAISON 2015-2016

Montées descentes

La **qualification ou la participation** à une finale quelle qu'elle soit (inter, finales nationales A, B, C ou D) implique l'impossibilité de descendre de niveau, pour les gymnastes concernés.
Cette règle s'applique à tous les niveaux de 8 à 2 compris.

Cas général (la catégorie compte 6 équipes ou plus en finale)

Les gymnastes des équipes du podium de la finale (finales A) montent pour les niveaux 8, 7, 6, 5, 4, 3 et 2.
Les gymnastes des équipes suivantes montent si l'écart de points de l'équipe avec ceux de la première équipe est inférieur ou égal à 2 points.

Cas particulier (la catégorie compte 5 équipes ou moins en finale)

Les gymnastes de l'équipe classée première montent pour les niveaux 8, 7, 6, 5, 4, 3 et 2.
Les gymnastes des équipes suivantes montent si l'écart de points de leur équipe avec ceux de la première équipe est inférieur ou égal à 1 point.

Niveau 1 (masculin et féminin)

Les équipes ayant terminées sur le podium ne sont pas autorisées à redescendre.
Pour les autres gymnastes ayant participé à la finale nationale, ils ne sont autorisés à redescendre que maximum en niveau 2.

Informations

Les compositions des équipes devant monter de niveau, suivant les critères précédemment énoncés, sont répertoriées de manière nominative.

Les montées de niveau, pour les cas où on ne pourra pas garantir la conservation de la catégorie d'âge (ex : filles N3 9-12 ans devant monter en N2 où il n'y a pas de catégorie 9-12 ans), ne seront pas obligatoires.

Le joker

L'utilisation d'un « joker » est autorisée à savoir que :

- Dans les équipes devant monter, un(e) des gymnastes a le droit de rester dans le niveau dans lequel il (elle) a fait la finale.
- Dans une équipe finaliste et non soumise à la règle de montée, un des gymnastes peut redescendre d'un niveau.

Retrouvez la liste nominative des montées obligatoires sur www.ufolepgym.com

Demandes de dérogation

Les demandes de dérogations ne seront recevables que pour des gymnastes pris en tant qu'individus.
Elles sont à adresser par courriel à votre département **avant le 31 octobre 2015**.
Il est possible de mettre en copie la CNS – cns@ufolepgym.com

Vous devez **obligatoirement utiliser le formulaire type** et **passer par votre département**, autrement votre demande ne sera pas traitée.
Celui-ci est disponible sur le site www.ufolepgym.com

Rappel concernant les licences

Le règlement national UFOLEP définit les règles en matière de prise de licence et de participation aux compétitions.

Voici quelques rappels

Règlement financier (art 3)

La licence est unique. Un adhérent ne peut être titulaire que d'une seule licence UFOLEP.

Règlement financier (art 6-C)

Pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale.

Cont@ct n°1 du 1^{er} septembre 2015